



Institut des Réviseurs d'Entreprises
Institut Royal

Awards for Best Belgian
Sustainability Reports

Communiqué de presse

Bruxelles, 12 janvier 2016 (sous embargo jusqu'à 19h)

La ministre Marghem remet les Awards 2015 pour leurs meilleurs rapports de développement durable à Solvay, Cap Conseil et ProNatura

Nomination pour Spadel, Harzé J.-Van Est, JSR Micro, FEVIA et l'Institut Fédéral pour le Développement Durable

Le 12 janvier 2016 les *Awards annuels for Best Belgian Sustainability Reports* ont été remis lors d'un évènement de networking au siège central de la KBC. Les Awards sont une initiative de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces prix stimulent et encouragent les entreprises et organisations qui communiquent de manière transparente et innovante sur leurs ambitions et résultats économiques, sociaux et environnementaux.

Le jury, composé de 26 représentants du monde public, académique et économique (y compris les réviseurs d'entreprises) et du secteur public et non-marchand et sous la présidence de Marc Daelman, réviseur d'entreprises, a cette année évalué les 58 rapports introduits, soit 3 de plus qu'en 2014 et presque le triple par rapport à 2008. Cette tendance à la hausse en Belgique concorde avec l'augmentation des rapports répertoriés dans la *Sustainability Disclosure Database* de la GRI depuis 2014 et avec l'évolution vers le reporting intégré.

Critères : entièrement basés sur GRI G4

Pour l'édition 2015, les critères de sélection et d'évaluation ont pour la première fois été entièrement basés sur les lignes directrices GRI G4. Ces lignes directrices internationalement reconnues, qui ont été adoptées par *Global Reporting Initiative* (GRI) en mai 2013, offrent au jury une base solide et claire pour délibérer. Les critères ont été divisés en trois parties: le contenu (55%), la qualité (30%) et l'impression générale (15%) du rapport.

Lauréats 2015

Comme en 2013 et 2014, l'attribution des prix a été répartie en quatre catégories différentes :

- les grandes organisations,
- les PME,
- les ONG et
- les autres organisations (telles que les universités et les écoles, les organisations socio-économiques et les institutions publiques).

Les gagnants des Awards 2015 sont : **Solvay** dans la catégorie des grandes organisations, **Cap Conseil** dans la catégorie des PME, et **ProNatura** dans la catégorie des ONG. Dans la catégorie des autres organisations, **FEVIA** et **l'Institut Fédéral pour le Développement Durable** terminent ex-aequo finalistes. Les autres finalistes avec une nomination particulière sont **Spadel** (pour les grandes organisations) et les deux PME **Harzé J.-Van Est** et **JSR Micro**.

Le jury félicite **Solvay** dans la catégorie des grandes organisations pour son rapport très complet, clair et bien structuré, qui est basé sur les lignes directrices de G4: en particulier, le jury a apprécié la matérialité, l'implication des parties prenantes, les données détaillées, l'assurance externe et le focus sur l'impact social.

Solvay a démontré une recherche d'amélioration continue au fil des ans dans ses rapports de développement durable.

Toujours dans la catégorie des grandes organisations **Spadel** a été nommé pour son rapport concis et claire ainsi que pour ses efforts pour parvenir à un rapport intégré. Spadel a écrit un rapport exceptionnel tant en termes de lisibilité que de matérialité. Le jury souhaite souligner le fantastique travail dans le tableau GRI, les perspectives claires à long terme et la comparaison avec les résultats de l'année écoulée.

Cap Conseil a fourni le meilleur rapport dans la catégorie PME. Il s'agit de son deuxième rapport, qui constitue une réelle amélioration par rapport au premier, qui était déjà très bien et avait été nommé par le jury en 2012. Il s'agit d'un rapport de très bonne qualité pour une si petite structure, avec un lay-out original, qui démontre une démarche pédagogique. Le jury a retenu comme points forts l'analyse de la matérialité et l'intégration des points de vue des parties prenantes tout au long du rapport. Cap Conseil joue un rôle d'exemple pour les PME qui souhaitent progresser vers un rapport durable intégré.

Toujours dans la catégorie des PME, deux finalistes qui ont introduit un rapport de développement durable pour la première fois cette année ont également été nommés. Les rapports de **Harzé J. Van Est.** et de **JSR Micro** ont été nommés par le jury car ces rapports sont très clairs, bien structurés, équilibrés et facile à lire. Ces rapports ont un design attrayant et démontrent ainsi une évolution exceptionnelle de ces petites entreprises. Le jury a également apprécié les informations sur l'avancement des objectifs, l'excellente matrice de parties prenantes, la structure qui prévaut pour chaque priorité ainsi que la mention des difficultés d'une entreprise en chemin vers une société durable.

Dans la catégorie des ONG, le jury a été impressionné par le rapport très clair et équilibré de **ProNatura**. Pro Natura se montre sincère et honnête (par ex. en reconnaissant les échecs et en mentionnant également les projets qui ont été mis en attente), ce qui rend le rapport très authentique. La participation des parties prenantes est intégrée à l'entreprise et le rapport présente un niveau élevé de comparabilité dans le temps.

Aucun gagnant n'a été identifié dans la catégorie des autres organisations mais deux organisations de deux secteurs différents et avec des objectifs très différents ont été nommées ex aequo¹: **FEVIA - Industrie alimentaire belge** et **l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD)**. Le Jury est convaincu que si ces organisations deviennent plus matures en matière de rapport de développement durable et suivent les recommandations formulées cette année par le Jury, elles atteindront à court terme le niveau pour être gagnant dans cette catégorie.

Le rapport de **FEVIA** offre un bon équilibre entre les faits positifs et les faits négatifs. Il s'agit d'un rapport sectoriel avec de nombreuses comparaisons et un contenu intéressants, avec en outre une matrice de matérialité. Ce rapport démontre un engagement réel pour le secteur. Le jury a apprécié la large consultation des parties prenantes, l'accent mis sur les enfants et la présentation concrète de sa gouvernance.

Le jury a également apprécié le rapport de **l'IFDD**, qui est très clair et lisible. Il donne à nouveau une image réaliste de la situation de l'organisation (manque de budget et de main-d'œuvre) et fournit une approche et une matrice intéressante de la matérialité. Le jury estime que ce rapport est un excellent départ, qui constitue également un bon exemple pour le secteur public.

Tendances et points d'attentions spécifiques du jury en matière de rapport de développement durable

Depuis que l'accent a été mis pour les rapports de développement durable sur les lignes directrices G4, il est important que les organisations décrivent le contexte dans lequel elles agissent. Un bon rapport ne devrait pas se limiter à une «émission de bonne nouvelles», mais doit être équilibré et transparent, en tenant compte des points faibles. Le jury a pu constater cette année encore que toujours peu d'organisations comparent leur performance avec d'autres acteurs de leur secteur ou avec des informations sectorielles.

Un deuxième résultat faible dans les rapports est la transparence insuffisante de la structure de gouvernance. Les lignes directrices G4 recommandent qu'un rapport décrive en quoi la création et la structure de l'instance supérieure de gouvernance appuient la mission de l'organisation ainsi que le lien entre cet objectif et les dimensions économiques, environnementales et sociales.

¹ Pour des raisons d'indépendance et de transparence, les deux membres du jury du secteur public n'ont pas pris part à l'évaluation des rapports de la catégorie des autres organisations.

Une autre tendance est l'augmentation du nombre de rapports **en ligne** et interactifs. Bien que le jury reconnaisse que cela améliore généralement la lisibilité des rapports, il rappelle toutefois que cette évolution formelle ne doit pas se faire au détriment du contenu et de la présentation équilibrée de l'organisation.

Il y a aussi une tendance pour de plus en plus d'entreprises à renoncer à la publication annuelle d'un rapport pour aller vers un rapport tous les deux (ou trois) ans.

Concernant les critères de la «**clarté**» (*clarity*) et de la «**précision**» (*accuracy*), la plupart des rapports ont obtenu des bons résultats. La «clarté» se réfère, selon G4, au fait que les informations transmises par l'organisation doivent être compréhensibles et accessibles aux parties prenantes qui utilisent le rapport. Pour évaluer la performance d'une organisation, ces informations doivent également être suffisamment précises et détaillées.

Le critère de la **fiabilité** (*reliability*) est par contre beaucoup plus faible au niveau des résultats. Seulement un tiers des grandes organisations participantes ont soumis (une partie) de leur rapport de durabilité à une vérification externe. Bien que l'**assurance externe** pour les rapports de développement durable ne soit pas obligatoire, le GRI souligne qu'il s'agit d'un examen important, qui améliore la crédibilité et la fiabilité de ces rapports.

Le reporting de développement durable a reçu une base légale pour la première fois en Europe l'an dernier. Le 15 novembre 2014, le Journal officiel de l'Union européenne a publié une **nouvelle directive** qui impose à certaines grandes entreprises de reprendre dans leur rapport de gestion une déclaration non financière comprenant des informations sur les questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption. Les Etats membres doivent transposer cette directive en droit national pour le 6 décembre 2016. Même si ce n'est pas encore obligatoire aujourd'hui, il s'avère que 80% des sociétés du BEL 20 reprennent déjà ces informations (ou une partie de celles-ci) dans un rapport séparé de développement durable ou dans leur rapport annuel.

Suite à cette nouvelle législation, l'on peut s'attendre à plus de rapports sur le thème du développement durable dans les prochaines années, que ce soit dans le rapport annuel ou dans une publication séparée. Si ces rapports souhaitent de la crédibilité et de la fiabilité, cela signifie que l'assurance externe prendra aussi plus d'importance.

Il ressort des rapports introduits en 2015 que les informations relatives au développement durable se trouvent souvent dans une partie distincte du rapport annuel, et ne sont donc pas encore rattachées aux informations financières. Bien qu'il y ait lentement des progrès, la plupart des rapports demeurent davantage des rapports combinés que des **rapports intégrés**. L'application des lignes directrices G4 pourrait aider les entreprises dans leur transition progressive vers des rapports intégrés, étape de base pour des décisions durables. C'est aussi la raison pour laquelle les critères d'évaluation sont depuis cette année entièrement basés sur les lignes directrices G4. Une tendance positive est que 74 % des rapports introduits se basent sur le GRI, dont 64% sur G4.

Marc Daelman, président du jury, est très enthousiaste de l'intérêt constant porté aux Awards. Le nombre élevé de rapports introduits démontrent que le développement durable est explicitement intégré dans la stratégie d'affaire des organisations. Le jury encourage les organisations participantes à poursuivre leurs efforts en matière de rédaction de rapports de développement durable de qualité et intégrés.

Les gagnants des Awards 2015 ont reçu aujourd'hui leur prix des mains de Marie-Christine Marghem, Ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable. Durant son allocution, elle a souligné « *le fait que la qualité des rapports s'améliore chaque année. Cela démontre, s'il le fallait encore, que les organisations, qu'elles aient ou non un but lucratif, sont des partenaires fiables et engagés dans le développement d'une société plus durable. C'est de cette relation de confiance que naissent les partenariats innovants dont nous avons besoin pour assurer l'indispensable transition de notre économie.* ».

[Consultez ici le rapport intégral du jury](#)

Informations sur le reporting de développement durable consultables en ligne

- GRI-Global Reporting Standard Initiative: www.globalreporting.org
- AccountAbility - AA 1000: www.accountability.org
- Duurzaamheidsverslaggeving: <http://duurzaamheidsverslaggeving.be>
- International Integrated Reporting Committee: www.theiirc.org

Personnes de contact

Stéphanie QUINTART	Responsable des Awards IRE	02 509 00 03	0473 63 21 74	s.quintart@ibr-ire.be
Jan LAPLASSE	Responsable Communication IRE	02 509 00 33	0485 70 25 34	j.laplasse@ibr-ire.be

Sites web

www.sustainabilityreport.be

www.ibr-ire.be

Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE)

L'Institut des Réviseurs d'Entreprises (Institut royal), créé par la loi, est l'organisation professionnelle des réviseurs d'entreprises.

Les quelque 1.050 réviseurs d'entreprises exercent des missions (légal) de contrôle, dans le respect des règles d'indépendance, et fournissent des services de conseil. Ils sont actifs tant dans le monde des entreprises que dans le secteur public et non marchand.

Les principales tâches de l'IRE consistent notamment à fournir des services et offrir une formation permanente aux réviseurs d'entreprises. L'Institut organise également des contrôles de qualité et assure la surveillance de l'exercice de la profession. Les tâches effectuées par l'Institut dans le cadre de la supervision publique de la profession participent directement à la confiance du public dans la fiabilité des états financiers des sociétés.

www.ibr-ire.be